

Demander un logement social en ligne : de la demande au recours Dalo

La demande est gratuite, s'enregistre avec une simple pièce d'identité et se renouvelle chaque année. L'oubli du renouvellement fait tout perdre, y compris l'ancienneté. Voici les étapes, les chiffres 2026 et les recours.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux ménages qui cherchent un logement social et aux professionnels qui les accompagnent — CCAS, travailleurs sociaux, France services, associations d'aide au logement, guichets enregistreurs.

Au sommaire

1. Où et comment déposer la demande
2. Les plafonds de ressources 2026
3. Numéro unique, pièces, signature
4. Le renouvellement annuel
5. L'attribution et la réponse à une offre
6. Le recours Dalo

1. Où et comment déposer la demande

- **En ligne** sur **demande-logement-social.gouv.fr**, avec FranceConnect ou un compte créé avec une adresse électronique. **La démarche est gratuite.**
- **Attention** : une trentaine de départements (notamment en Bretagne, Pays de la Loire, Alsace, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne) utilisent un **site local**. On ne peut alors ni déposer ni renouveler sa demande sur le site national : le site national indique vers quel site aller.
- **Sur papier** : formulaire **Cerfa 14069*05**, déposé auprès d'un guichet enregistreur (organisme HLM, mairie...). Le même formulaire sert à la demande, au renouvellement et à la modification.
- **Une demande par département**, sauf en Île-de-France, où une seule demande couvre les huit départements.

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, service-public.fr et l'ANIL font foi.

2. Les plafonds de ressources 2026

On retient le **revenu fiscal de référence 2024** (avis d'imposition 2025) de toutes les personnes à loger — ou des revenus plus récents s'ils ont baissé d'au moins 10 %, sur justificatifs. On peut déposer une demande quel que soit son revenu : le plafond joue à l'attribution. Plafonds fixés par l'arrêté du 19 décembre 2025 (+0,87 %).

Revenu fiscal de référence 2024	Île-de-France	Autres régions
PLUS (logement social « standard »), 1 personne	26 920 €	23 403 €
PLUS, 2 personnes	40 233 €	31 254 €
PLAI (très social), 1 personne	14 811 €	12 870 €
PLAI, 2 personnes	24 140 €	18 753 €
PLS (plafond le plus élevé), 1 personne	34 996 €	30 424 €

Piège : les montants les plus souvent cités (34 996 € pour une personne en Île-de-France) sont ceux du **PLS**, soit 130 % du plafond standard. Pour la majorité des logements sociaux, c'est le plafond **PLUS** qui s'applique. Précisez toujours la catégorie.

3. Numéro unique, pièces, signature

- **Pour être enregistré, seule une pièce d'identité ou un titre de séjour est exigé** — et rien du tout avec FranceConnect. « L'enregistrement de votre demande est un droit. »
- Une **attestation avec le numéro unique** doit être remise **dans un délai maximal d'un mois** (article L441-2-1 du code de la construction et de l'habitation). À défaut, on peut saisir le préfet. Aucune attribution n'est possible sans ce numéro.
- Les autres pièces (revenus, situation familiale, logement actuel, santé, violences...) servent à l'instruction ; la liste est fixée par l'arrêté du 22 décembre 2020. Elles se déposent **une seule fois** et sont partagées avec tous les bailleurs : déposez-les tôt et tenez-les à jour. Une attestation sur l'honneur ne remplace pas un justificatif de revenus.
- **Signature** : le formulaire ne comporte qu'une date ; c'est le **dépôt** de la demande qui vaut attestation de l'exactitude des informations. Une fausse déclaration est punie par le code pénal (articles 441-6 et 441-7), jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

4. Le renouvellement annuel

- 1 La demande est valable **un an** à compter du dépôt ou du dernier renouvellement.
- 2 **Au moins un mois avant** l'échéance, un avis vous est envoyé — par courriel si la demande a été faite ou renouvelée en ligne.
- 3 Renouvelez **au cours du 11e mois**, et au plus tard à la date indiquée dans l'avis, en mettant vos informations à jour. En ligne, votre numéro de sécurité sociale et celui du codemandeur sont désormais demandés.
- 4 **Sans renouvellement : radiation.** Une nouvelle demande reçoit un **nouveau numéro** et l'**ancienneté repart de zéro**. Aucun délai de grâce n'est prévu par les textes consultés.

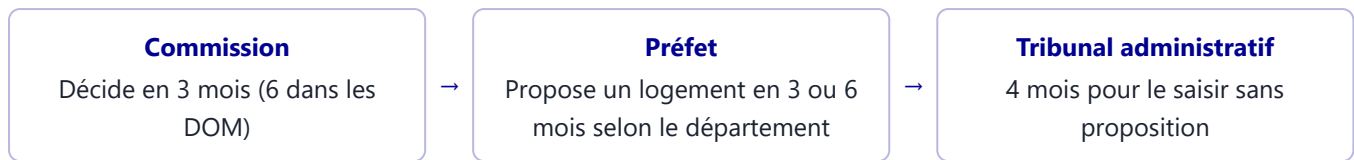
5. L'attribution et la réponse à une offre

- Seule la **commission d'attribution** du bailleur (Caleol) attribue un logement. Elle examine en principe **au moins trois candidatures** par logement et doit motiver une non-attribution.
- La **cotation** (points attribués à chaque demande, obligatoire depuis fin 2023 dans les territoires concernés) est une **aide à la décision**, pas une garantie. Vous avez le droit de connaître les critères, votre cotation et le délai d'attente moyen.
- Une offre indique le délai pour répondre : **au moins 10 jours. Ne pas répondre équivaut à un refus.**
- Refuser un logement ne fait pas perdre la demande, qui reste valable jusqu'à son renouvellement — sauf pour un ménage reconnu prioritaire Dalo qui refuse une offre adaptée.

Faux sites et intermédiaires : la demande est gratuite et l'enregistrement est un droit. Personne ne peut vendre une place ou une accélération : seule la commission attribue. Les sites qui facturent la démarche se signalent sur SignalConso ou Pharos.

6. Le recours Dalo

- **Qui :** notamment les demandeurs qui attendent depuis un **délai anormalement long** (fixé département par département), sans logement, menacés d'expulsion sans relogement, hébergés depuis plus de 6 mois, ou logés dans un local insalubre ou suroccupé avec un enfant ou une personne handicapée.
- **Comment :** formulaire **Cerfa 15036*01**, à remplir et **signer**, envoyé à la commission de médiation du département. Le dépôt en ligne n'existe que dans une dizaine de territoires (dont l'Île-de-France). Un seul recours, devant une seule commission.



- Une décision défavorable de la commission se conteste dans les **2 mois**. L'avocat n'est pas obligatoire ; l'aide juridictionnelle et l'accompagnement par une association agréée sont possibles.
- **Le recours Dalo ne remplace pas la demande** : continuez à la renouveler chaque année.

Liste de contrôle

- ☐ J'ai vérifié si mon département utilise le site national ou un site local.
- ☐ J'ai reçu l'attestation avec mon numéro unique, et je la conserve.
- ☐ J'ai déposé mes justificatifs et je les mets à jour à chaque changement.
- ☐ J'ai noté la date de renouvellement et je renouvelle au cours du 11e mois.
- ☐ Je réponds à toute offre dans le délai indiqué.
- ☐ Si l'attente dépasse le délai anormalement long de mon département, j'envisage le recours Dalo, sans cesser de renouveler.
- ☐ Je n'ai rien payé : la démarche est gratuite.

À surveiller : un projet de loi sur la relance et la décentralisation du logement, adopté par le Sénat en juillet 2026 et en cours d'examen à l'Assemblée, prévoit de renforcer le rôle du maire dans les attributions. Il n'est pas en vigueur à la date de cette fiche.

Sources et pour aller plus loin

- Article L441-2-1 du code de la construction et de l'habitation : legifrance.gouv.fr · renouvellement (R441-2-7) : legifrance.gouv.fr
- Service-public, demande de logement social : [F10007](https://service-public.fr/F10007) · renouvellement : [F35010](https://service-public.fr/F35010) · Dalo : [F18005](https://service-public.fr/F18005)
- Demande en ligne : demande-logement-social.gouv.fr
- ANIL, plafonds de ressources 2026 : anil.org
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « Demander un logement social en ligne » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.